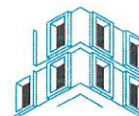




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Martial LEGROS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Françoise DUSSERT-SARTHE en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024
2. Présentation des lignes directrices de gestion du personnel
3. Remboursement de Monsieur Loïc PERIOT
4. Remboursement de Madame Françoise DUSSERT-SARTHE
5. Recours contentieux de Madame LIOT : autorisation du Maire à défendre la commune
6. Espace de Vie Sociale : mission de maîtrise d'œuvre
7. Ilot de fraîcheur : mission de maîtrise d'œuvre
8. Rue des Bretons : mission de maîtrise d'œuvre
9. Cinéma – La Poste : mission de maîtrise d'œuvre
10. Zone d'accélération des Energies Renouvelables : avis du Parc Naturel Régional des Marais
11. La rue aux enfants : devis
12. Demande de subvention de l'association « Les p'tits héros du Bessin »
13. Contribution communale au fonds de solidarité pour le logement
14. Bilan du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Trévières
15. 80^{ème} anniversaire de la Libération de Trévières : remboursement de Monsieur TROMSKI
16. Buts de foot pour le terrain d'honneur : devis
17. Compte rendu des commissions
18. Questions diverses

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024

Après précision de Madame F. LEBOULANGER « L'atelier jardin est bien installé dans la cour du haras. »

Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

2. Présentation des lignes directrices de gestion du personnel

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article L413-1,3,5 et 6 du code général de la fonction publique. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Le projet a été envoyé le 09 avril dernier et a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 16 mai 2024.

Il doit être présenté au Conseil Municipal avant d'être communiqué à l'ensemble des agents communaux.

Teneur des discussions : Après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du 16/05/2024, les membres du Conseil Municipal valident « l'élaboration des lignes directrices de gestion ».

3. Remboursement de Monsieur Loïc PERIOT

Monsieur Loïc PERIOT a engagé des frais pour le site internet et le 80ème anniversaire de la Libération de Trévières :

- Forfait annuel WIX 316.80 €
- Domaine WIX 21.00 €
- Clés plates pour bungalow 48.00 €

TOTAL 385.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Accepte le remboursement de Monsieur Loïc PERIOT pour les frais engagés (385.80 €).

4. Remboursement de Madame Françoise DUSSERT-SARTHE

Madame Françoise DUSSERT-SARTHE a engagé des frais pour le 80ème anniversaire de la Libération de Trévières :

- Nappes et serviettes 59.94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Accepte le remboursement de Madame Françoise DUSSERT-SARTHE pour les frais engagés (59.94 €).

5. Recours contentieux de Madame LIOT : autorisation du Maire à défendre la commune

Dans le cadre du recours contentieux de Madame LIOT, Maître Hugues HUREL, l'avocat de la commune, s'est constitué devant le Tribunal Administratif de Caen. Le rapport d'expertise du 25 octobre 2023 a été transmis aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Autorise Madame le Maire à défendre la commune dans le cadre du recours de plein contentieux dont Madame LIOT a saisi le Tribunal administratif de Caen ;
- Désigne Maître Hugues HUREL comme conseil.

6. Espace de Vie Sociale : mission de maîtrise d'œuvre

Afin de déterminer le projet des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité du futur Espace de Vie Sociale, nous devons recourir à un architecte (plans de l'existant, plans du projet, dossier d'autorisation d'urbanisme).

3 architectes ont été contactés :

- BOREY DUBOIS ARCHITECTES 2 892.75 € HT / 3 471.30 € TTC
- APC CUBE pas de réponse
- IPC BATIMENT pas de réponse

Teneur des discussions : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis du cabinet « BOREY DUBOIS ARCHITECTES » et autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux (autorisation d'urbanisme, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- **Accepte le devis de BOREY DUBOIS ARCHITECTE, d'un montant de 2 892.75 € HT / 3 471.30 € TTC**
- **Autorise Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de l'Espace de Vie Sociale Intercommunal.**

7. Ilot de fraîcheur : mission de maîtrise d'œuvre

La création d'un ilot de fraîcheur fait partie du projet présenté à l'appel à projet européen « Aménagement et requalification des espaces publics non urbains » auquel nous avons été retenus.

Le 24 juin 2024, une réunion a eu lieu avec la DDTM, le CAUE, le Parc Naturel Régional des Marais et notre chargée de mission PVD à Isigny-Omaha-Intercom pour travailler sur le projet d'ilot de fraîcheur et définir les prochaines étapes. Madame TASSILLY de la DDTM doit se rapprocher de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour connaître leurs attentes afin d'optimiser tous les financements et la qualité environnementale du projet.

Prochaines étapes :

↳ Définir et valider les grandes orientations du projet pour le cahier des charges :

// Phase 1 : étude globale sur la parcelle 65 (2966m²) classée en zone N au PLU et abords immédiats parcelles 94 +95 (38202m² + 39187m²) classées en zone 1AUbsr + une partie en zone N au PLU

- Reconnecter la parcelle à son territoire et son paysage (haies, taillis, biodiversité à conforter ;
- Projet de renaturation d'un espace en cœur de bourg
- Projet de restauration des continuités écologiques entre les milieux : haies existantes, murs en pierre sèches, ruisseau, prairie et taillis existants... avec prise en compte de la saisonnalité (montée en charge du ruisseau l'hiver, fil d'eau l'été)
- Projet de valorisation d'un espace prairial à vocation d'ilot de fraîcheur (plantations d'arbres d'essences locales et adaptées aux épisodes de sécheresse) ;
- Projet d'amélioration de la biodiversité et végétalisation de la parcelle dédiée aux habitants ;
- Projet assurant la connexion piétonne entre le bourg et le futur lotissement et ce nouvel espace de repos renaturé ;

// phase 2 : réalisation des travaux du projet de renaturation sur la parcelle 65

↳ Réalisation d'un cahier des charges avec le CAUE sur la base d'un recrutement d'une équipe pluridisciplinaire avec la compétence principale de paysagiste et une sensibilité spécifique à l'écologie et le vivant. L'expertise pour la partie technique écologique sera assurée par le PNR pour la collectivité en fonction des objectifs retenus.

Objet : projet de transformation d'un parc naturel dans un espace en cœur de bourg

Teneur des discussions : Après échanges, les membres du Conseil Municipal valident les prochaines étapes proposées et autorisent Madame le Maire à travailler avec les partenaires (DDTM, CAUE, PNR, IOI) sur la rédaction du cahier des charges permettant de recruter une équipe pluridisciplinaire autour du projet « ilot de fraîcheur »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- **Valide les étapes proposées pour avancer sur le projet de création d'un ilot de fraîcheur ;**
- **Autorise Madame le Maire à travailler avec les partenaires (DDTM, CAUE, PNR, IOI) sur la rédaction du cahier des**

8. Rue des Bretons : mission de maîtrise d'œuvre

La rue des Bretons fait partie du projet présenté à l'appel à projet européen « Aménagement et requalification des espaces publics non urbains » auquel nous avons été retenus.

Il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre afin de déterminer avec précision le projet de rénovation de cette rue : connexion au futur îlot de fraîcheur puis au bourg, études d'aménagement (trottoirs perméables dès que cela est possible, gestion des eaux pluviales, stationnements verts, plantations d'arbres).

Prochaines étapes :

↳ Définir et valider les grandes orientations du projet pour le cahier des charges :

// Phase 1 : étude globale

// phase 2 : réalisation des travaux

↳ Réalisation d'un cahier des charges

Teneur des discussions : Les membres du Conseil Municipal valident les prochaines grandes orientations du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Autorise Madame le Maire à travailler sur la rédaction du cahier des charges permettant de recruter un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la rue des Bretons.

9. Cinéma – La Poste : mission de maîtrise d'œuvre

Comme précisé lors de la dernière réunion du conseil municipal, nous avons pu reprendre le projet de recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux du cinéma et du bâtiment de la Poste avec le CAUE.

Madame PAILLARD nous propose le rétro planning d'organisation de la consultation suivant (voir pièce jointe) :

Fin août : publicité, fin septembre : réception des candidatures, début octobre : choix des candidats, mi-novembre : réception des offres, fin novembre : notification au candidat retenu, janvier et février 2025 : diagnostic, esquisses, avant-projet sommaire.

Ce rétro planning permet de déposer nos demandes de financement début 2025.

L'étude de marché est finalisée et vient de nous être remise.

Teneur des discussions : Madame le Maire présente le retour du CAUE et les dates de retro planning. Les travaux pourraient être réalisés en plusieurs tranches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre pour le réaménagement des bâtiments du cinéma et de l'Ancienne Poste

10. Zone d'accélération des Energies Renouvelables : avis du Parc Naturel Régional des Marais

Nos 2 zones d'accélération des énergies renouvelables ont été transmises à la Préfecture qui nous a fait parvenir l'avis suivant : « La ZAER proposée est comprise dans le Parc Naturel Régional du Marais du Cotentin et du Bessin, son identification par la future délibération du conseil municipal définissant les ZAER devra être réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc pour ce qui concerne les zones situées en son sein (article L141-5-3 du code de l'énergie). Il conviendra que cette future délibération justifie que le syndicat mixte a bien été concerté. »

Nous avons consulté le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, lequel nous a fait parvenir un avis favorable.

Teneur des discussions : Avis favorable du Parc Naturel Régional

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LÉGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

VU l'avis favorable du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin en date du 28 mai 2024 :

– **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées dans la délibération n° DCM n° 2024-29 (installations photovoltaïques sur toitures, ombrières sur les parkings supérieurs à 500m2

– **VALIDE** la transmission de la catégorie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels à la transition énergétique, du Département du Calvados ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale.

11 .La rue aux enfants : devis

La deuxième édition de la rue aux enfants aura lieu le samedi 07 septembre 2024, en même temps que le forum des associations.

Nous avons reçu des devis pour l'animation de cette journée :

- Les Cavaliers d'Hérouville : 40.00 €
- La Fédération Française de Cyclisme : 300.00 €
- L'ADAPT : **280.00€**

Teneur des discussions : Au cours de la journée, Monsieur CRESTIEN (Tréviérois) donnera des cours de cuisine aux enfants

-Présentation des devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LÉGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Accepte les devis pour l'organisation de la rue aux enfants :

- Les Cavaliers d'Hérouville : 40€
- La Fédération Française de Cyclisme : 300€
- L'ADAPT : 280€

Autorise Madame le Maire à les signer ainsi que tous les documents nécessaires à l'organisation de cette journée.

12. Demande de subvention de l'association « Les p'tits héros du Bessin »

Une nouvelle association s'est créée à Trévières « Les p'tits héros du Bessin » (3 adhérents – montant adhésion 20 €). Elle a transmis une demande de subvention de 500 € pour l'année 2024.

« Les P'tits Héros » organisent des actions permettant l'apprentissage de la prévention et du secourisme à destination des enfants de 3 à 10 ans.

Teneur des discussions : Projet déjà exercé dans d'autres communes et qui donne de bons résultats. Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'accompagner cette nouvelle association en lui accordant une subvention d'un montant de 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A

Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Valide le versement d'une subvention à l'association « Les p'tits héros du Bessin » ;
- Fixe le montant à : 500 € avec un suivi des actions menées

13. Contribution communale au fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est géré par le Département. Les communes peuvent apporter une contribution financière à ce fonds (0.17 € / habitant – 929 au 1er janvier 2024, ou 2.85 € / logement social – 97 à Trévières). Les adjoints et le maire proposent de verser 2.85 € / logement.

Teneur des discussions : Le Conseil Municipal accepte le montant de la contribution à 2,85€ par logement (X 97)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Accepte la participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- Fixe le montant à : 2.85 € / logement social soit 276.45 € (97 logements à Trévières)

14. Bilan du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Trévières

Le rapport moral et financier est en cours de rédaction pour être transmis à nos partenaires à l'appui de nos demandes de versement de subventions (voir pièce jointe).

De nombreuses photos ont été prises lors de ces journées de fête et de commémorations (Cédric SKRZYNIARZ, Michel RAMA). Une exposition pourrait être organisée, un livre photos etc.

Teneur des discussions : Monsieur PERIOT fait un retour sur le 80ème et adresse ses remerciements aux nombreuses personnes qui ont soutenu cette belle manifestation par le travail fourni et la mobilisation de chacun. Martial LEGROS président du Comité des Fêtes tient lui aussi à remercier tous les bénévoles pour leur implication pendant ces belles journées ; un moment de partage sera organisé le 31/08. Une exposition et un album photos seront mis en place à la rentrée. Le reste à charge de l'autofinancement est d'environ 24 000€

9. 80^{ème} anniversaire de la Libération de Trévières : remboursement de Monsieur TROMSKI

Monsieur TROMSKI a engagé des frais pour la réalisation de l'exposition à la Mairie :

Vistaprint : (signalétiques, cartels, affiches, etc.) : 173,66€ + 137,39€ = 311,05€

Location camion + carburant : (transport des vitrines) : 259 € + 150,10 € = 409,10 €

Total 720,15 €

Teneur des discussions : Les membres du Conseil Municipal accepte de rembourser M. TROMSKI pour la réalisation de son exposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Accepte le remboursement de Monsieur TROMSKI pour les frais engagés dans la préparation et la, mise en place de l'exposition à la Mairie (720.15 €).

16. Buts de foot pour le terrain d'honneur : devis

Les buts de football du terrain d'honneur du stade municipal Rémy Bucaille sont en très mauvais état.

Des devis ont été sollicités pour les remplacer :

- DEROIN SPORT 2 882.50 € HT / 3 459.00 € TTC
- INTERSPORT 2 981.38 € HT / 3 577.64 € TTC

Teneur des discussions : Les buts du terrain de football du stade R.Bucaille sont d'origine et en mauvais état. Il est donc indispensable de les remplacer pour la sécurité de tous. Un devis sera proposé pour des paires ballons

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

- Accepte le devis de l'entreprise INTERSPORT d'un montant de 2981 ,38€ ;

-Autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de ces nouveaux buts.

17.Compte-rendu des commissions communales

- Réunion avec le CAUE
- Réunion rue aux Enfants
- Réunion Festival de la Pomme
-

18.Questions diverses

- Réunions de quartiers : une première à organiser rue du pont de la Barre
- Borne SDEC remplacement du transformateur plus puissant
- Point sur l'accueil des Ukrainiens : un point sera fait avec M. le Sous-Préfet
- Echanges avec Pilsen, ville de République Tchèque : Echanges possibles pour un « Jumelage » avec la ville de PILSEN. Une invitation officielle en mai 2025
- Demande de Manon et Noémie du Tiers-lieux pour occuper le presbytère les 28/07 et 30/08/2024 pour héberger les musiciens qui animeront les concerts.
- B. Lefrançois, V. Tanquerel, Françoise Dussert sont volontaires pour accompagner les prochains jeunes en services civiques qui arriveront début d'année 2025.
- Goûter à la Résidence Madeleine Simon le 31/07
- Financement par le SDEC à hauteur de 80% pour le remplacement de la chaudière dans le local Communal de l'ADMR et aide financière pour les robinets thermostatiques sur les radiateurs du presbytère

▪ Dates :

- Sortie « Papillons nocturnes » : 13/08
- Concert « Les jeudis de la Liberté : 11/07
- Marché d'été : 11/07 et 14/08
- Octobre rose : 12/10
- Solidaribus : 1 mardi / 2 (semaine impaire)
- Inauguration du lavoir : 14/09

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21H30**

La prochaine réunion est fixée au _03/09/2024 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

55. Remboursement de Monsieur Loïc PERIOT
56. Remboursement de Madame Françoise DUSSERT-SARTHE
57. Recours contentieux de Madame LIOT : autorisation du Maire à défendre la commune
58. Espace de Vie Sociale : mission de maîtrise d'œuvre

- 59. Ilot de fraîcheur : mission de maîtrise d'œuvre
- 60. Rue des Bretons : mission de maîtrise d'œuvre
- 61. Cinéma – La Poste : mission de maîtrise d'œuvre
- 62. Zone d'accélération des Energies Renouvelables : avis du Parc Naturel Régional des Marais
- 63. La rue aux enfants : devis
- 64. Demande de subvention de l'association « Les p'tits héros du Bessin »
- 65. Contribution communale au fonds de solidarité pour le logement
- 66. 80ème anniversaire de la Libération de Trévières : remboursement de Monsieur TROMSKI
- 67. Buts de foot pour le terrain d'honneur : devis

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Secrétaire
